



Islamic Organization for Food Security
l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire
المنظمة الإسلامية للأمن الغذائي

***RÉSOLUTIONS DE LA TROISIÈME RÉUNION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (EN LIGNE)
DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
(OISA)***

ANKARA, RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

LES 02-03 DÉCEMBRE 2020

RABI AL-AKHAR 17-18, 1442 H

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-1 -2020
SUR
LA NOTE DE REMERCIEMENTS ET D'APPRÉCIATION AU NOM DES
ÉTATS MEMBRES ET DU SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION
ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Tenant compte de la gracieuse décision de la République de Turquie d'accueillir la troisième session de l'Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire,

Consciente des dispositions élaborées prises pour assurer le succès de l'Assemblée générale,

Soulignant et appréciant vivement la contribution et l'incroyable assistance technique du Ministère de l'Agriculture et des Forêts de la République de Turquie,

- 1. Exprime sa profonde appréciation et gratitude** à Son Excellence Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République de Turquie, et au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli techniquement la troisième Assemblée Générale de l'OISA.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020

**RESOLUTION N° IOFS/GA/3-2-2020
SUR**

**L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE
POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Conformément à l'article 10 (2a) du Statut de l'OISA, :

1. **Élit** la République de Turquie à la présidence de l'Assemblée Générale.
2. **Élit** également les pays suivants comme Vice-Présidents de l'Assemblée Générale:
 - 2.1. République du Mali (Vice-Président);
 - 2.2. Emirats Arabes Unis (Vice-Président);
 - 2.3. République du Kazakhstan (Rapporteur).

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-3-2020

SUR

L'ADHÉSION, LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Conformément aux dispositions pertinentes du Statut et au Règlement financier de l'OISA,

Poursuivant la Résolution No1 / 46-E de la 46ème session du CMAE tenue à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis les 1er et 2 mars 2019, qui a invité les Etats membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le Statut de l'OISA dans les meilleurs délais,

Saluant les contributions volontaires reçues de la réputée République du Kazakhstan et du Royaume d'Arabie Saoudite, ainsi que les contributions obligatoires reçues de la République du Kazakhstan, des Émirats Arabes Unis et de la République populaire du Bangladesh,

Admirant également la Banque Islamique de Développement (BID) pour l'octroi de la subvention technique afin d'embaucher un cabinet de conseil international pour mener l'analyse et l'étude complètes de la structure et des opérations de l'OISA / Secrétariat intitulée «*La préparation d'une étude sur le cadre institutionnel préliminaire de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire*»,

Considérant les rapports des 4e et 6e Conseils Exécutifs de l'OISA sur la nécessité de nommer un Comité de contrôle financier composé de représentants de trois États membres, pour une période de trois ans,

1. **Salue** la généreuse contribution volontaire du Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite à travers son soutien financier sous la forme d'une aide au développement institutionnel de l'OISA et le transfert de la première tranche d'un montant de 400 000 USD sur les 2 millions de USD promis payables sur 5 ans;
2. **Apprécie hautement** les virements de contributions obligatoires de la République du Kazakhstan, des Émirats Arabes Unis et de la République populaire du Bangladesh au budget de l'OISA;
3. **Note et approuve** la situation financière sur le budget et les comptes de clôture, notamment:
 - a) État financier 2019; b) Budget révisé pour 2020; c) État financier pour 10 mois du 2020 ;
4. **Approuve** la formule révisée de calcul des contributions obligatoires par les États membres de l'OISA et le tableau des contributions;

5. **Se félicite** de la création de la Comité du contrôle financier composée de représentants de la République du Kazakhstan, des Émirats Arabes Unis et de la République populaire du Bangladesh, pour une période de trois ans et **souhaite** que les fonctionnaires des États membres mentionnés ci-dessus désignent leurs représentants et convoquent la réunion du Comité de contrôle financier au premier semestre 2021;
6. **Approuve** l'étude commencée intitulée «*La préparation d'une étude sur le cadre institutionnel préliminaire de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire*», ainsi que du cabinet de conseil international embauché grâce au soutien financier gracieusement accordé par la Banque Islamique de Développement et **demande** au Secrétariat à finaliser la mission en temps voulu;
7. **Demande** au Secrétariat d'évaluer les résultats et les recommandations de l'étude menée par un cabinet de conseil international et de modifier le Règlement du personnel et le Règlement financier si nécessaire, entre autres. Les modifications doivent être préalablement approuvées par le Conseil Exécutif de l'OISA;
8. **Salue** la ratification du Statut de l'OISA par la République du Mali, la République Islamique du Pakistan et la République de Turquie et **invite** les États membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier le Statut de l'OISA dans les meilleurs délais et **exhorte** les États membres à soutenir les activités et les programmes de l'OISA et à transférer les contributions obligatoires de manière appropriée;
9. **Prend note avec satisfaction** des travaux menés par le Secrétariat sur l'interaction et la collaboration avec les organisations régionales et internationales gouvernementales ou non gouvernementales s'occupant de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire et **approuve** rétroactivement les mémorandums d'accord conclus antérieurement avec ces institutions.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/ GA/3-4-2020
SUR
PLAN D'ACTION DE L'OCI SUR LE DÉVELOPPEMENT
DE PRODUITS STRATÉGIQUES

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Rappelant la Résolution No1 / 46-E de la 46ème session du CMAE tenue à Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis les 1er et 2 mars 2019 sur les Plans d'action de l'OCI sur le développement des produits stratégiques,

Inspiré par le Plan d'action quinquennal pour le coton de l'OCI (2007-2011) approuvé par la 22ème session du COMCEC, et approuvé par la Résolution N° 1/35-E du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Kampala, République d'Ouganda le 18-20 Juin 2018,

Soulignant le rôle des institutions de recherche agricole des États membres en tant que Centres d'Excellence pour le développement des capacités des États membres et l'échange des résultats de la recherche dans les activités spécifiées;

Donnant effet aux dispositions pertinentes de la Résolution N° OIC / 7-MCFSAD / 2016 / RES-FINAL adoptée à la 7e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole tenue à Astana (aujourd'hui Nour-Soultan), Kazakhstan, les 26 et 28 avril 2016, qui a exhorté les États membres à soutenir la production et l'utilisation du rapport coût-efficacité des intrants agricoles de qualité, de la mécanisation et des produits chimiques agricoles qui sont abordables et accessibles à toutes les parties prenantes,

Considérant les rapports des 4e, 5e, 6e Conseil Exécutif de l'OISA sur la nécessité d'adopter un cadre exécutif pour la mise en œuvre des Plans d'action de l'OCI pour les produits stratégiques dans les trois sous-secteurs, à savoir le Riz, le Blé et le Manioc,

Ayant à l'esprit le rôle de l'OISA dans l'exécution des programmes de l'OCI tel que consacré dans son Statut, y compris ses buts et objectifs,

Soulignant le rôle du secteur privé, des Centres d'excellence, des organisations communautaires et des petits exploitants agricoles dans la mobilisation des ressources humaines et matérielles pour une mise en œuvre réussie du programme,

Prenant en considération les Notes conceptuelles sur Plans d'action de l'OCI pour les produits stratégiques pour le riz, le blé et le manioc et les diverses contributions fournies par les États membres à ce sujet,

Prenant également en considération le mandat proposé et la composition des Comités de pilotage et Centres d'excellence pour lesdits produits,

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Demande** le Secrétariat: a) de lancer deux ou trois Centres d'Excellence expérimentaux; b) d'élaborer des mécanismes de fonctionnement précis avec indication des sources de financement, de la budgétisation et d'autres questions techniques de ces centres; c) d'envisager la formation d'un panier alimentaire ad hoc applicable à chaque État membre de l'OCI;
2. **Souligne** la nécessité d'évaluer le rôle principal des Centres d'excellence, en coopération avec la Banque Islamique de Développement et le pays d'accueil, sur la base des expériences et des performances des Centres d'Excellence expérimentaux
3. **Invite** les institutions compétentes de l'OCI à soutenir l'OISA en tant que membres des Comités de projet pour assurer l'opérationnalisation du programme à tous les niveaux;
4. **Appelle** les institutions compétentes de l'OCI, les organisations régionales et internationales ainsi que les institutions financières nationales et multilatérales à soutenir la mise en œuvre efficace de ce Plan.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-5-2020
SUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'HUILE DE PALME

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Rappelant les dispositions de la Résolution N°1/45-E adoptée par la 45ème session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh du 5 au 6 mai 2018, qui reconnaît l'importance de renforcer la coopération Sud-Sud entre les États membres de l'OCI en échangeant leurs expériences, en partageant leurs connaissances et en transférant des technologies pour un développement agricole durable,

Rappelant également les diverses initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire de l'Organisation de la Coopération Islamique, visant le transfert de technologie entre les États membres, y compris l'initiative Partenariat à Flux Inversés (Reverse Linkage -RL) de la Banque Islamique de Développement,

Consciente du fait que l'industrie de l'huile de palme représente l'un des principaux produits stratégiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans laquelle les États membres de l'OCI bénéficient d'un avantage comparatif mondial,

Ayant à l'esprit la nécessité de fournir des recherches fondées sur des preuves et des contre-récits scientifiques, vis-à-vis des campagnes négatives en cours relatives à la santé nutritionnelle et à la valeur environnementale de l'huile de palme,

Convaincue des propriétés alimentaires et nutritionnelles de haute qualité de l'huile de palme et de sa pertinence par rapport aux objectifs de sécurité alimentaire et aux aspirations de développement de nos États membres,

Saluant la contribution du Gouvernement malaisien à l'exécution réussie d'un projet de développement de la chaîne de valeur de l'huile de palme en Sierra Leone, dans le cadre du programme de flux inversés de la BID,

Ayant examiné la Note conceptuelle fournie par le Secrétariat sur cette question,

1. **Se félicite** du lancement du nouveau programme de l'OISA intitulé «*Développement de l'Huile de palme*»;
2. **Exhorte** les États membres de l'OCI de fournir leur expertise et leur assistance technique pour le développement des capacités des États membres potentiels producteurs d'huile de palme, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire intra-OCI;
3. **Appelle** les États membres de l'OCI à soutenir la coopération intra-OCI pour le développement de l'huile de palme et des produits agricoles de base similaires, conformément aux objectifs primordiaux de la sécurité alimentaire collective et du développement socio-économique ;

4. **Invite** la Banque Islamique de Développement (BID) et les autres institutions de l'OCI à accorder la priorité, dans leurs programmes respectifs, à l'appui des besoins de financement et de formation de l'initiative de renforcement des capacités dans le sous-secteur de l'huile de palme.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-6-2020
SUR
L'ETABLISSEMENT DE LA RÉSERVE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
DE L'OCI

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Rappelant la résolution de la 4e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, du 13 au 15 Shaaban, 1415 AH (14-16 janvier 1995) sur l'évaluation de la Réserve de Sécurité Alimentaire de l'OCI,

Conformément aux dispositions pertinentes de la Résolution N° OIC / 7-MCFSAD / 2016 / RES-FINAL adoptée lors de la 7e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole tenue à Astana (aujourd'hui Nour-Soultan), Kazakhstan, les 26 et 28 avril 2016, qui a demandé à l'OISA d'étudier la création de la Réserve de sécurité alimentaire de l'OCI comme recommandé par la 4e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole,

Prenant note des contributions fournies par les Etats membres de l'OCI au projet de Protocole sur la Réserve de Sécurité Alimentaire de l'OCI,

Conformément au noble principe de solidarité islamique inscrit dans la Charte de l'OCI et aux dispositions pertinentes du Statut de l'OISA,

Soulignant l'importance d'un mécanisme de réserve de sécurité alimentaire pour résoudre les problèmes chroniques de sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI,

Donnant effet aux dispositions pertinentes du Programme d'action de l'OCI-2025, en particulier celles relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à la coopération Sud-Sud,

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Souligne** le travail bien fait du Secrétariat en ce qui concerne: a) la proposition de la nouvelle approche pionnière qui permet une part transfrontière des réserves entre les pays de l'OCI; b) la mise en service d'un cabinet de conseil international engagé en vertu d'un don d'assistance technique gracieusement fourni par la Banque Islamique de Développement (BID), qui façonnera les mécanismes opérationnels du Protocole; c) le ramassage des données pertinentes; d) les discussions en cours avec diverses institutions publiques et financières sur le projet de protocole; et e) organisation d'une réunion d'experts tenue en ligne le 9 novembre 2020;

2. **Apprécie** l'intention de la Banque Islamique de Développement (BID) de soutenir le programme et de cofinancer le projet du Fonds céréalière, y compris l'étude de faisabilité;
3. **Salue** les activités de financement du commerce, de développement du commerce et de renforcement des capacités de la Société Islamique Internationale de Financement du Commerce (ITFC) dans le secteur agricole et la sécurité alimentaire et salue l'aspiration de l'ITFC pour son soutien en nature à la création du Fonds céréalière et à la gestion ses ressources;
4. **Demande** au Secrétariat, en coordination avec les États membres et les experts, de résoudre les problèmes techniques liés aux normes de qualité concrètes des produits réservés, les dépenses de conservation et de stockage, tous les détails techniques et financiers des réserves de sécurité alimentaire ainsi que de recourir à des mécanismes viables de l'opération du Fonds céréalière;
5. **Souligne** la nécessité de mener une étude plus approfondie du sujet et une évaluation des banques de réserves alimentaires existantes dans le monde entier et sur la base des avantages et des inconvénients acquis afin de proposer les meilleures solutions pour les réserves fiables de sécurité alimentaire de l'OCI;
6. **Invite** les États membres de l'OCI à fournir la volonté politique nécessaire pour soutenir le programme et à désigner des experts compétents pour discuter du projet de Protocole.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-7-2020**SUR****L'ASSOCIATION ISLAMIQUE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE**

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Rappelant la résolution N°OIC / ICAM-5/2010 / RES / FINAL adoptée par la 5e Conférence ministérielle de l'OCI sur la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole, tenue à Khartoum, République du Soudan du 26 au 28 octobre 2010, qui prévoyait une approche de la chaîne de valeur pour l'agriculture et l'amélioration du fonctionnement du marché, la meilleure gestion des récoltes et la résolution des problèmes liés au changement climatique,

Donnant effet aux dispositions pertinentes de la Résolution N° OIC / 7-MCFSAD / 2016 / RES-FINAL adoptée lors de la 7e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole tenue à Astana (aujourd'hui Nour-Soultan), Kazakhstan, les 26 et 28 avril 2016, qui a appelé les États membres à investir dans les infrastructures pour le développement du marché et de la chaîne de valeur aux niveaux national et régional, y compris le transport industriel local, l'énergie, les TIC, la manutention, la transformation, le stockage et la distribution après récolte,

Réaffirmant la RÉSOLUTION N° 2/46-E de la 46e session du CMAE tenue à Abu Dhabi, État des Émirats Arabes Unis, indiquant le lancement réussi du Centre financier international d'Astana (AIFC) au Kazakhstan et encourageant tous les États membres à prendre avantage des installations de l'AIFC, à savoir la bourse AIFC (AIX), la finance islamique, la finance verte, etc.

Prenant en considération les rapports des 4e, 5e et 6e Conseils Exécutifs de l'OISA à Nour-Soultan, Kazakhstan,

Ayant examiné le rapport du cabinet de conseil international Dinar Standard, Dubaï, Émirats Arabes Unis, embauché par le Secrétariat,

Poursuivant des diverses Notes verbales adressées par le Secrétariat de l'OISA aux États membres, demandant des contributions et des contacts avec les établissements de transformation des aliments des États membres,

Considérant le besoin urgent d'établir des chaînes d'approvisionnement alimentaire intra-OCI et de relever les défis des pertes après récolte et du gaspillage alimentaire, qui ont contribué à la faim aiguë et aux crises alimentaires affectant les pays de l'OCI,

Consciente de la nécessité de promouvoir le plaidoyer et les liens commerciaux dans le domaine de la transformation des aliments parmi les transformateurs de produits

alimentaires et d'identifier les partenariats potentiels et les opportunités d'investissement dans le domaine de la transformation des aliments au sein des États membres de l'OISA,

Soulignant l'importance d'impliquer les États membres de l'OISA et le secteur privé sur les questions et les défis relatifs à l'industrie de la transformation des aliments, tout en échangeant des recherches, des études, de nouvelles innovations et techniques en vue de partager des informations à jour sur les développements législatifs et réglementaires chez leurs membres États,

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Décide** d'établir l'IFPA en tant que filiale de l'OISA en vertu de l'article 2 paragraphe 2 de son Statut sous la forme d'une organisation à but non lucratif relevant de la juridiction du Centre financier international d'Astana (AIFC) en vertu du système de droit commun;
2. **Nécessite** le Secrétariat pour mener une étude approfondie sur le fonctionnement ultérieur de l'IFPA au profit du secteur alimentaire de l'OCI et d'assurer sa durabilité à long terme sans fardeau pour les Etats membre;
3. **Encourage** les États membres à fournir à leurs établissements du secteur privé travaillant dans le domaine de la transformation des aliments la mise en place un mécanisme de coopération avec l'IFPA;
4. **Exhorte** les États membres d'améliorer le marché alimentaire intra-OCI sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire en créant des liens solides pour les établissements de transformation des aliments et les producteurs de denrées alimentaires et les fournisseurs de matières premières, ainsi qu'avec toutes les institutions d'appui agroalimentaire compétentes telles que les banques, les instituts de formation professionnelle et de recherche, les agences de normalisation, les associations d'agriculteurs et les syndicats de l'alimentation. et tous les organismes de coordination pertinents pour l'agroalimentaire, etc.
5. **Invite** toutes les institutions pertinentes de l'OCI, les organisations régionales et internationales à partager avec l'IFPA leur expertise dans la transformation des aliments et le développement agro-industriel, en particulier en ce qui concerne les méthodes modernes de traitement des pertes après récolte et du gaspillage alimentaire, y compris les plates-formes technologiques avancées;
6. **Invite en outre** les États membres à aider les petits et moyens producteurs agroalimentaires à pénétrer par l'IFPA dans les marchés intera-OCI, tout en contribuant à augmenter les revenus d'exportation grâce à des processus industriels à valeur ajoutée et en attirant des investissements étrangers dans la chaîne de valeur alimentaire.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-8-2020
SUR
LA GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Rappelant l'existence des divers programmes gérés par les institutions de l'OCI visant à accroître le renforcement des capacités, les flux inverses, le partage d'expériences, entre autres,

Consciente du rôle de l'OISA dans la mise en œuvre de ladite résolution de l'OCI sur la Réserve de Sécurité Alimentaire, en collaboration avec d'autres institutions de l'OCI,

Consciente de la nécessité de renforcer la gouvernance nationale de la sécurité alimentaire et de systématiser les approches pour façonner la gouvernance dans une série d'États Membres,

Inspiré par les réalisations de plusieurs États membres lors de l'élaboration et de la mise en place d'une saine gouvernance nationale de la sécurité alimentaire,

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Se félicite** du lancement du nouveau Programme de l'OISA intitulé « *Gouvernance de la sécurité alimentaire* ».
2. **Demande** au Secrétariat de faire progresser le programme et **Invite** les États membres et les institutions de l'OCI à soutenir sa mise en place et à fournir des contributions précieuses;
3. **Complimente** le désir des Émirats Arabes Unis de fournir un soutien au renforcement des capacités sur trois dimensions à cet égard, à savoir sur *la stratégie et la politique nationales, le renforcement du cadre institutionnel et la mise en œuvre des mécanismes efficaces*;
4. **Invite** la Banque Islamique de Développement (BID) et les autres institutions de l'OCI à accorder la priorité, dans leurs programmes respectifs, à l'appui des besoins de financement et de formation de l'initiative de renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance de la sécurité alimentaire.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-9-2020**SUR****LE DEVELOPPEMENT DES BANQUES NATIONALES DE GENE**

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Rappelant la Déclaration d'Astana adoptée lors du premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie tenu à Astana (maintenant Nour-Soultan) les 10 et 11 septembre 2017 et à l'Agenda pour STI 2026,

Considérant le rôle crucial de la science, de la technologie et de l'innovation dans la résolution des problèmes de sécurité alimentaire auxquels sont confrontés ses États membres,

Désireuse d'adopter une chaîne de valeur et une approche intégrée du développement de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire, en particulier dans le secteur en amont de l'agriculture et de la valorisation des semences,

Consciente de la nécessité d'un mécanisme régional de protection, de conservation, d'échange de vues, de développement des capacités humaines et institutionnelles en ce qui concerne les ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture dans les Etats membres de l'OCI,

Ayant à l'esprit l'importance d'élaborer un cadre permanent de coopération entre les États membres en vue de soutenir les actions locales, nationales et régionales et les réponses collectives sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour une productivité agricole accrue et une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable,

Exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement des Émirats Arabes Unis pour avoir accueilli l'Atelier sur le développement des banques de gènes dans les États membres de l'OCI,

Saluant la réponse rapide des États membres en soumettant leurs expériences nationales sur les opérations des banques nationales de gènes dans leurs pays respectifs,

Exprimant sa profonde gratitude au Comité permanent de l'OCI pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH), à la Banque Islamique de Développement (BID) et à l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour leur collaboration avec le Secrétariat de l'OISA à cet Atelier,

Exprimant également sa gratitude aux diverses institutions de l'OCI et aux organisations régionales et internationales pour leur soutien à la convocation dudit Atelier,

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Complimente** les résultats de l'Atelier sur le développement des banques nationales de gènes sous le thème: «*Promouvoir la sécurité alimentaire intra-OCI grâce à la biodiversité agricole*», tenu en-ligne à Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, du 5 au 7 juillet 2020, en collaboration avec le Gouvernement des Émirats Arabes Unis, de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), du Comité permanent de l'OCI sur la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) et de la Banque Islamique de Développement (BID);
2. **Sollicite le** Secrétariat ainsi qu'aux États membres et aux institutions pertinentes de l'OCI et des institutions internationales de mettre en œuvre activement le Plan d'action élaboré lors de l'Atelier, en particulier la création du Comité technique sur le développement des banques de gènes, ainsi que pour suivre les recommandations des experts, et de déterminer davantage la vision commune sur le mécanisme de conservation et de partage des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein de l'OCI;
3. **Convainque** les États membres d'élaborer et de maintenir une coopération étroite et un réseau professionnel entre les parties prenantes des banques génétiques nationales afin d'échanger les meilleures pratiques, les connaissances et les expériences en vue de la création d'un Centre de multiplication des ressources génétiques.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-10-2020
SUR
LA GESTION DE L'EAU DANS L'AGRICULTURE

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Rappelant la Déclaration d'Astana adoptée lors du premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie tenu à Astana (aujourd'hui Nour-Soultan) les 10 et 11 septembre 2017 et l'Agenda pour STI 2026,

Conformément aux dispositions pertinentes de la Résolution N° OIC / 7-MCFSAD / 2016 / RES-FINAL adoptée lors de la 7e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole tenue à Astana (maintenant Nour-Soultan), Kazakhstan, les 26 et 28 avril 2016, qui a invité les États membres à investir dans des infrastructures de gestion de l'eau et d'irrigation efficaces et efficaces afin de faciliter un système d'approvisionnement en eau stable et prévisible, ainsi qu'une énergie renouvelable abordable et fiable pour la production agricole,

Considérant le rôle crucial de la science, de la technologie et de l'innovation dans la résolution des problèmes de sécurité alimentaire auxquels sont confrontés ses États membres,

Considérant également les défis actuels de la pénurie d'eau dans les États membres de l'OCI, comme en témoigne leur eau renouvelable totale qui ne représente que 13,3% du total mondial entre 2013-2017 avec 26 États membres considérés comme souffrant de pénurie d'eau, 6 autres souffrant de stress hydrique et 14 États membres affligés par une pénurie d'eau absolue,

Convaincue de la nécessité de sensibiliser les États membres de l'OCI à l'échange des meilleures pratiques en matière d'efficacité et de gestion de l'utilisation de l'eau pour le développement alimentaire et agricole,

Consciente de l'importance de l'intégration de la coopération intra-OCI pour des actions collectives et intégrées visant à lutter contre le stress hydrique chronique et la pénurie de technologies d'irrigation innovantes,

Désireuse d'approfondir l'échange de données pour améliorer la formulation, le suivi et la réglementation des politiques sur l'utilisation rationnelle de l'eau tout au long de la chaîne de valeur du secteur alimentaire,

Soulignant la nécessité d'intensifier la collaboration entre les institutions pertinentes de l'OCI et les agences multilatérales de financement du développement à l'appui des infrastructures et des investissements liés à l'eau, y compris la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI et des Objectifs de Développement Durable,

Saluant le rôle des Centres nationaux d'Excellence dans la diffusion des résultats de la recherche et le transfert de technologies modernes dans le domaine de la gestion et de la réglementation et de la conservation de l'eau pour l'alimentation et l'agriculture,

Saluant également les contributions et la collaboration des institutions compétentes de l'OCI, des organisations régionales et internationales sur cette question,

Tenant compte le rôle du secteur privé, de la communauté des investisseurs et des organisations de la société civile à l'appui du financement de l'acquisition de technologies modernes de l'eau et du plaidoyer pour la conservation et la gestion de l'eau au niveau social et communautaire,

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Se félicite** du lancement du nouveau programme de l'OISA intitulé «*Gestion de l'eau dans l'agriculture*»;
2. **Exprime** son intention de convoquer une Table ronde sur la gestion de l'eau dans l'agriculture des États membres de l'OCI en coordination avec le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite en 2021, et demande au Secrétariat d'organiser une série d'ateliers sur ce sujet qui permettent et facilitent la capacité des parties prenantes dans la gestion de l'eau;
3. **Se félicite** du désir de la Turquie de partager son expérience et ses connaissances en tant que référence de la pratique nationale avancée;
4. **Salue** la collaboration du Comité permanent de l'OCI pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) et de la Banque Islamique de Développement (BID) dans l'élaboration du programme;
5. **Souligne** la nécessité d'examiner de manière appropriée le programme et prie le Secrétariat d'élaborer ses mécanismes de constitution;
6. **Convainque** les États membres de participer activement en fournissant des contributions précieuses et en intégrant le rôle des institutions de recherche dans les États membres de l'OCI des institutions de recherche dans les États membres de l'OCI.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-11-2020
SUR
LA GESTION TRANSFRONTALIERE DE LA LUTTE
ANTIPARASITAIRE

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Consciente de la situation de l'invasion des criquets pèlerins dans plusieurs États membres de l'OCI,

Partageant les préoccupations du Secrétariat Général de l'OCI sur les implications négatives de ce type d'invasions transfrontalières pour l'industrie agricole intra-OCI,

Soulignant que la communauté internationale, y compris les organisations intergouvernementales, doit prendre le contrôle et gérer la question,

Considérant l'importance d'une réglementation internationale adéquate et efficace pour faciliter l'atténuation des invasions d'organismes nuisibles,

Soulignant le rôle crucial de la science et de la technologie ainsi que de la recherche et du développement dans la résolution de ce problème,

Notant que la question concerne et touche aux ordres du jour des diverses organisations, y compris le Comité permanent de l'OCI pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH),

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Se félicite** du lancement du nouveau programme de l'IOSA intitulé « Gestion transfrontalière de la lutte antiparasitaire » ;
2. **Demande** au Secrétariat d'élaborer les mécanismes du programme et **Invite** les États membres et les organisations de l'OCI à soutenir son renforcement et à fournir des contributions précieuses;
3. **Invite** la Banque Islamique de Développement (BID) et les autres institutions de l'OCI à soutenir le programme en matière de financement et de partage d'expériences techniques.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-12-2020
SUR
PROMOTION DE LA COMMERCE AGROALIMENTAIRE ET DE
L'INVESTISSEMENT ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OISA

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Donnant effet aux dispositions pertinentes de la Résolution N° OIC / 7-MCFSAD / 2016 / RES-FINAL adoptée à la 7e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole tenue à Astana (aujourd'hui Nour-Soultan), Kazakhstan, les 26 et 28 avril 2016, qui a exhorté les États membres à prendre des mesures de protection des investisseurs dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ainsi qu'à assurer une telle protection dans tous les États membres de l'OCI,

Rappelant l'Accord Général de coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté par la résolution N° 1/8-E de la 8e session du CMAE tenue à Tripoli, Libye, du 16 au 22 mai 1977,

Inspiré par les dispositions de l'Accord de l'OCI pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI, adopté par la 12ème session du CMAE tenue à Bagdad en Iraq du 1er au 5 juin 1981,

Inspiré également des dispositions de l'Accord-cadre sur le système de préférences commerciales adopté par la Résolution N° 1 du 6e COMCEC à Istanbul, Turquie les 7-10 octobre 1990,

Conformément aux dispositions du Programme d'Action de l'OCI-2025 adopté lors du 13ème Sommet de l'OCI tenu à Istanbul, République de Turquie en avril 2016, en particulier en référence au nouvel objectif de 25% pour le commerce intra-OCI en 2025,

Désireuse de promouvoir la sécurité alimentaire en augmentant les échanges et les investissements dans les secteurs alimentaire et agricole, d'autant plus que les déficits du commerce alimentaire ont atteint 67 milliards de dollars des EU rien qu'en 2018, posant ainsi de sérieux défis socio-économiques aux États membres,

Considérant les diverses contraintes au commerce intra-OCI dans le secteur alimentaire, allant des obstacles logistiques, financiers, d'investissement, institutionnels, juridiques et commerciaux, entre autres,

Consciente de la nécessité de mettre en commun les ressources visant à assurer la promotion, le financement et la facilitation du commerce des produits alimentaires et agricoles, y compris le développement des capacités productives des États membres ainsi que le soutien à la professionnalisation des petits producteurs et de

l'agriculture familiale en proposant des programmes de formation professionnelle et l'accès,

Convaincue de la nécessité d'inverser la tendance selon laquelle les importations du commerce alimentaire vers les pays de l'OCI sont dominées par les pays non membres de l'OCI à l'exclusion des autres États membres de l'OCI, en raison de contraintes logistiques, institutionnelles, financières et juridiques et techniques,

Exprimant leur préoccupation face à la non-mise en œuvre de divers accords commerciaux multilatéraux favorisant le commerce en vigueur entre les États membres de l'OCI et au besoin urgent d'attirer l'attention des États membres sur l'opérationnalisation de ces accords dans l'intérêt d'une coopération commerciale agroalimentaire accrue,

Conscient de la nécessité d'inverser l'exclusion financière actuelle des populations dans les États membres de l'OCI, qui a continué de restreindre l'accès au financement et aux crédits par les petites et moyennes entreprises, les petits exploitants agricoles et les entreprises agroalimentaires en démarrage appartenant à des jeunes et des femmes, à travers la vulgarisation des Produits financiers islamiques,

Désireuse d'assurer la participation au marché alimentaire Halal, compte tenu de sa valeur éthique au-delà des limites jusqu'ici du secteur de l'élevage et des boissons,

Désireuse également d'encourager la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges, la facilité de faire des affaires et l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires dans le but de promouvoir des relations commerciales alimentaires actives entre ses États membres,

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Endosse** le lancement des programmes intitulés «*Développement des secteurs alimentaires nationaux en coopération avec les agences publiques d'investissement*» et «*Sûreté alimentaire et le développement des aliments Halal*».
2. **Demande** au Secrétariat de se lancer dans l'élaboration de ces programmes et de leurs méthodes de mise en œuvre, sous réserve de perfectionnement en harmonie, de coopération stratégique et de partenariat avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI), la Chambre islamique du commerce et de l'agriculture (CICIA) et d'autres institutions internationales pertinentes.
3. **Demande** au Directeur Général de faciliter la collecte de données utiles en référence à la plate-forme de Base de données existante de l'OISA sur le bilan alimentaire qui permet d'explorer de nouveaux marchés pour le commerce intra-OCI;

4. **Appelle** le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BIsD) à soutenir les différents programmes de financement agro-commercial, d'assurance et de crédit à l'exportation et à donner la priorité au financement agroalimentaire dans le cadre de leurs opérations;
5. **Demande également** au Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et à la Chambre islamique de commerce et d'agriculture (CICIA) de collaborer avec le Secrétariat de l'OISA pour organiser des manifestations biennales sur le commerce de l'alimentation et l'agriculture.

Adoptée à Ankara, le 03 decembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-13-2020
SUR
LES PROGRAMMES HUMANITAIRES ALIMENTAIRES

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Consciente de la situation de mauvaise sécurité alimentaire et de malnutrition des personnes, en particulier pendant les périodes d'épidémie de COVID-19, et les conflits armés, catastrophes naturelles ou causées par l'homme,

Consciente de l'augmentation drastique de l'insécurité alimentaire et des personnes vulnérables dans la région de l'OCI, y compris l'augmentation des réfugiés,

Inspiré par la philosophie de la solidarité islamique entre frères et sœurs au sein de la Oummah,

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Se félicite** du lancement du nouveau programme alimentaire humanitaire de l'OISA intitulés «*Farine pour l'humanité*»;
2. **Demande** au Secrétariat d'envisager de développer «*Farine pour l'humanité*» pour assurer sa durabilité et que les sources de production de farine ne soient pas loin des pays bénéficiaires, ou à l'intérieur du pays lui-même;
3. **Demande** au Secrétariat de coordonner et de communiquer avec la Banque Islamique de Développement et le «*Projet du Royaume d'Arabie Saoudite d'utilisation de Hady et Adahi*» concernant «*l'Initiative de la Viande Adahi / Qurbani*» pour élaborer une étude de faisabilité afin de parvenir à l'intégration avec d'autres projets et travaux islamiques communs;
4. **Convainque** les États membres de fournir au Secrétariat leurs contributions précieuses et remarques concernant «*La farine pour l'humanité*» et «*l'initiative de la Viande Adahi / Qurbani*»;
5. **Reconnait** l'importance de sensibiliser le public à ces programmes humanitaires et de coopérer étroitement avec les organisations internationales de l'alimentation, les dons et les fonds caritatifs, les philanthropes, entre autres.

Adoptée à Ankara, le 03 decembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-14-2020
SUR
L'AMÉLIORATION DE LA BASE DE DONNÉES
DE BILAN ALIMENTAIRE DE L'OISA

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Rappelant le Plan d'Action N°OIC / GA-IOFS / 2016 / POA adopté par la 1ère Assemblée Générale tenue à Astana (aujourd'hui Nour-Soultan), Kazakhstan, les 26 et 28 avril 2016,

Donnant effet aux dispositions pertinentes de la Résolution N° IOFS / GA / 1-13-2019 adoptée par la 2e Assemblée Générale de l'OISA tenue à Djeddah, Arabie Saoudite du 27 au 29 août 2019, qui a demandé au Secrétariat de créer un Base de données approfondi et complet de bilan alimentaire sur la plate-forme Internet sur tous les aspects de la sécurité alimentaire pour l'échange mutuel d'informations entre tous les pays participant à l'OISA,

Inspiré par les possibilités des solutions informatiques avancées existantes pour collecter et maintenir les informations nécessaires sur le bilan alimentaire,

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Prend note avec satisfaction** de l'établissement de la Base de données de l'OISA de bilan alimentaire sur la plate-forme informatique gérée par le Secrétariat;
2. **Félicite** le desir du SESRIC à coopérer avec l'OISA concernant de development de Base des données de bilan alimentaire;
3. **Demande** au Secrétariat de faire progresser davantage la Base de données sur le bilan alimentaire et de continuer à renforcer sa qualité et sa prestation de services et de partager les données avec les États Membres estimés;
4. **Suggère** au Secrétariat d'améliorer les outils analytiques de la Base de données afin de faciliter le commerce alimentaire intra-OCI et d'envisager la possibilité d'organiser un Atelier pour recueillir les commentaires des États membres;
5. **Invite** les États Membres à bénéficier des données et soutenir le développement de la Base de données et à fournir des statistiques et des données analytiques pertinentes conformément aux *Notes verbales* envoyées par le Secrétariat le 2 octobre 2020.

Adoptée à Ankara, le 03 decembre 2020.

RESOLUTION N° IOFS/GA/3-15-2020
SUR
LE DATE ET LE LIEU DE LA 4ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'OISA

La troisième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Ankara, République de Turquie, les 02-03 décembre 2020 / 17-18 Rabi Al-Akhar, 1442H,

Rappelant la sous-alinéa (f) alinéa 2 de l'article 10 du Statut de l'OISA,

Notant qu'il est de la plus haute importance d'assurer une représentation géographique par rotation et équitable et la participation des États membres aux organes et activités de l'OISA;

Réitérant la Résolution N° IOFS / GA / 1-16-2019 de la 2e Assemblée Générale de l'OISA, qui a adopté un schéma pour accueillir les réunions de l'Assemblée Générale (sessions ordinaires) sur le principe «1 plus 2» à compter du:

- ✓ *Année 1: État d'accueil du siège de l'OISA*
- ✓ *Année 2: État membre de l'OISA*
- ✓ *Année 3: État membre de l'OISA*

Ayant examiné le rapport du Directeur Général sur cette question,

1. **Détermine** la ville de Nour-Soultan, République du Kazakhstan comme le lieu de la 4e Assemblée Générale;
2. **Réaffirme** l'engagement du Kazakhstan de mener tous les arrangements, y compris les préparatifs techniques et la budgétisation des événements, en coordination avec le Secrétariat de l'OISA;
3. **Demande** au Directeur Général de faire rapport à la prochaine réunion du Conseil Exécutif de l'OISA sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet engagement.

Adoptée à Ankara, le 03 décembre 2020.